

Guide des parents du programme Camps de jour PVE 2025

**Par : L'équipe responsable du programme Camps de jour PVE 2025 du Patro Le
Pivot**

Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PATRO LE PIVOTAL	3
2. FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME.....	3
3. LES RÈGLES DU MILIEU DE VIE	4
4. SÉQUENCE D'INTERVENTION EN CAS DE MANQUEMENT AU CODE DE VIE DE LA PART D'UN ENFANT DU PROGRAMME CAMPS DE JOUR PVE 2025 DU PATRO LE PIVOTAL.....	5
5. ORGANIGRAMME DU PROGRAMME CAMPS DE JOUR 2025.....	10
6. POUR UN BON FONCTIONNEMENT	10
7. DIRECTIVES CONCERNANT L'ACCÈS AUX PISCINES EXTÉRIEURES POUR LES JEUNES DU PROGRAMME DU CAMPS DE JOUR PVE 2025	12
8. HALTE-GARDERIE	13
9. ÉVALUATION	13
10. SAINES HABITUDES DE VIE – REPAS SANTÉ.....	13
11. NOS SITES D'ANIMATION	14

1. Présentation générale du Patro Le Pivot

Le Patro le Pivot est un centre communautaire de loisir bien ancré dans son quartier de Beauport, qui travaille à améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant des services accessibles, inclusifs et adaptés aux besoins de la communauté. Organisme à but non lucratif, Le Patro Le Pivot mise sur l'engagement, la participation et le bien-être des personnes, peu importe leur âge ou leur situation.

Pendant l'été, notre camp de jour vise à offrir aux enfants un environnement sécuritaire, amusant et enrichissant. À travers une programmation diversifiée, notre équipe anime des activités qui encouragent la coopération, la créativité, l'activité physique et le plaisir d'être ensemble.

Pour mieux connaître votre Patro : <https://lepivot.org/>

1.1 Mission Patro

Contribuer au bien-être par le loisir, le sport et l'entraide.

1.2 Vision Patro

Faire du bien. Bien le faire.

1.3 Valeurs Patro

Plaisir – Bienveillance – Engagement

1.4 Notre action

- Distribution alimentaire
- Programme impôt bénévole
- Programme de répit aux parents
- Ressourcerie du Quartier (friperie, don d'équipements sportifs etc.)
- Accueil, activités et accompagnement des personnes immigrantes
- Programmes aux aînés (ateliers d'apprentissages, de connaissances et d'activités sociales)
- Programme en loisir adapté (déficience intellectuelle et/ou physique et personnes avec troubles de santé mentale) Programmation d'activités pour tous (peinture, yoga, mini-basket etc.)
- Grands événements de quartiers
- Halte-garderie Les Bouts D'chou 2 à 5 ans (à l'année)
- Jardin communautaire
- Et beaucoup d'autres...

2. Fonctionnement du programme

Le Programme Camps de jour été 2025 est un programme d'animation pour les enfants âgés de 5 à 12 ans. Il se déroule sur sept semaines, soit du 30 juin au 15 août 2025. L'horaire régulier est de 8 h à 17 h et les moniteurs dînent toujours sur les camps avec les enfants.

Les semaines qui précèdent le début des activités sont consacrées à la formation et à la planification de l'été 2025.

2.1 Remboursement

1. Pour une demande de remboursement, vous devez aller sur le site Internet de Patro Le Pivot, sélectionner ACTIVITÉS, choisir POLIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS, compléter le formulaire et ENVOYER
2. Un remboursement complet vous sera accordé si vous annulez l'inscription avant le début de chaque semaine de camp.
3. Une fois la semaine de camp débutée, il y aura remboursement au prorata, et ce à partir de la date de la demande.
4. Des frais d'administration de 10 % vous seront retenus, minimum 5 \$.

2.2 Objectifs généraux du Programme Camps de jour été 2025

- Permettre aux enfants de pratiquer différentes activités culturelles, communautaires, physiques, sociales, artistiques et scientifiques pendant la saison estivale.
- Fournir à l'enfant l'occasion de vivre des expériences nouvelles.
- Proposer des expériences qui favorisent l'esprit d'initiative et de créativité de l'enfant.
- Favoriser la socialisation de l'enfant.

3. Les règles du milieu de vie

- Respect des autres et de soi-même.
- Bon langage et bon comportement.
- Participer à toutes les activités.
- Avant de quitter la maison pour aller au Patro le Pivot, j'accroche un sourire à mes lèvres et je le garde pour la journée.
- Lavage des mains régulièrement

3.1 Politiques et procédures

Identifiez (nom et numéro de téléphone) tous les articles et vêtements de vos enfants : Sac à dos, Serviette, Vêtements, Boîte à lunch...

Tous les jours, l'enfant doit obligatoirement apporter :

- Dîner froid (**aucun micro-ondes ni réfrigérateur ne seront à leur disposition**)
- 2 collations santé
- Maillot de bain, Serviette
- Crème solaire (en appliquer avant de partir de la maison) *
- **Espadrilles fermés**, chapeau ou casquette
- Il est recommandé d'apporter un T-shirt de rechange.

*La crème solaire doit être en tube et non en vaporisateur. Il sera interdit de partager la crème solaire entre les enfants.

Le Patro le Pivot se dégage de toute responsabilité en ce qui a trait à la perte et au vol d'objets personnels. Il est interdit d'apporter de l'argent.

Ne pas porter de camisoles à bretelles « spaghetti » et des sandales. Toujours porter un T-shirt d'une longueur raisonnable.

3.2 Départ du camp de jour

Veuillez-vous assurer que la personne qui vient chercher votre enfant au camp connaisse le mot de passe qui nous autorise l'enfant à quitter le camp (dossier Amilia de l'enfant).

Application à utiliser de façon volontaire : nous utiliserons l'application HopHop. Vous serez donc en mesure de nous indiquer les heures de départ de votre enfant. Vous devez inscrire votre enfant sur l'application. Visitez le lien suivant pour plus de détails : <http://www.hophop.ca>.

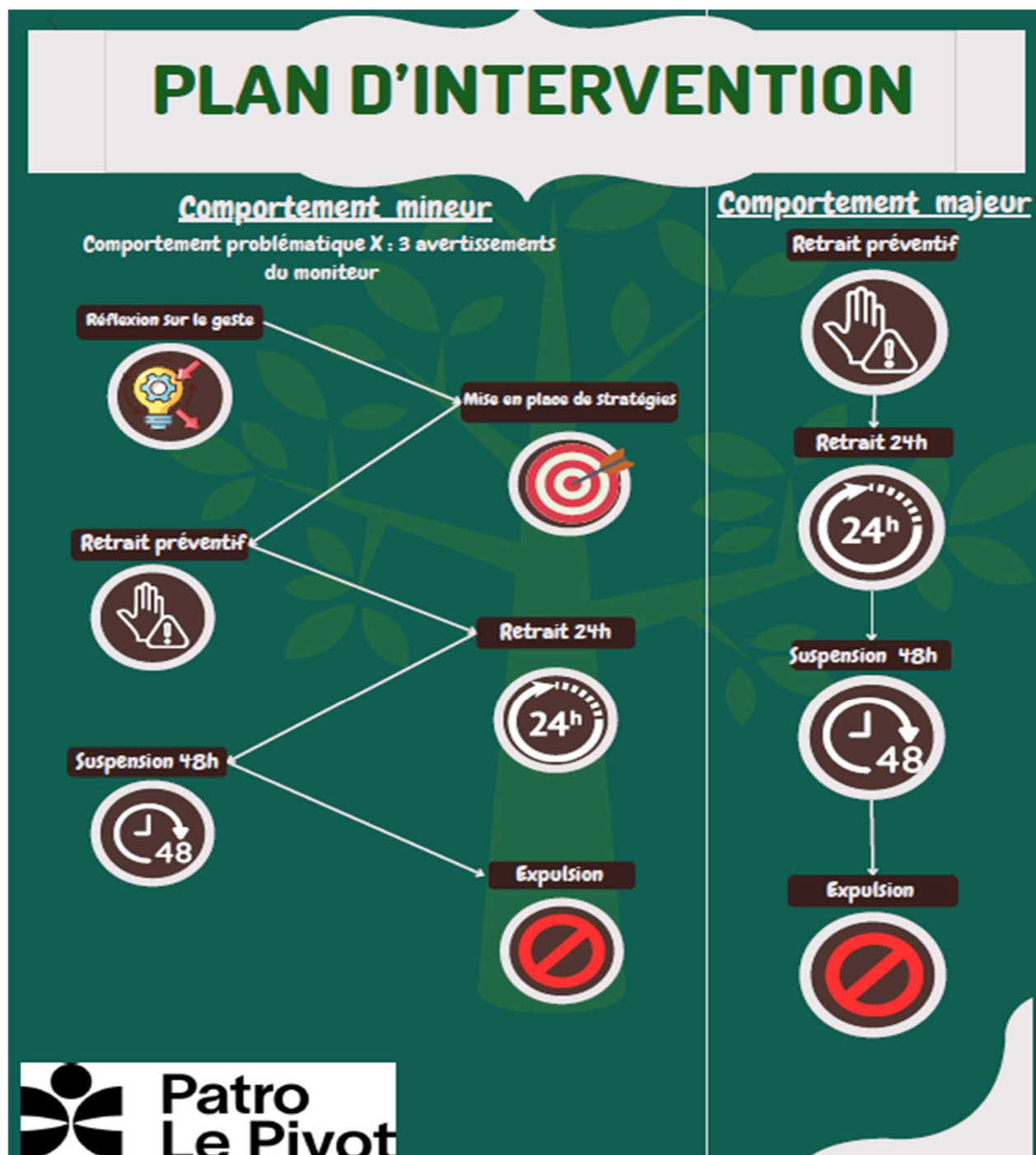
4. Séquence d'intervention en cas de manquement au code de vie de la part d'un enfant du programme Camps de jour PVE 2025 du Patro Le Pivot

L'équipe du Patro le Pivot a retravaillé la séquence d'intervention en cas de manquement par un enfant. Cette nouvelle séquence est divisée en deux procédures. Une procédure existe pour les comportements qualifiés *mineurs* et une autre pour les comportements qualifiés comme *majeurs*.

Veuillez noter que le personnel du Patro le Pivot se réserve le droit d'outrepasser l'ordre de ces procédures selon la gravité de l'acte ou du comportement de l'enfant.

Comportements mineurs	
Exemples de comportements	Langage/parole inapproprié, difficulté à suivre les consignes, refus de participation, désorganisation, manque de respect, impolitesse
Comportements majeurs	
Exemples de comportements	Intimidation, violence physique (frapper, cracher bousculer, mordre, lancer, pincer, etc.), fugue. <i>*Les comportements qui font atteinte à l'intégrité d'un intervenant ou d'un enfant.</i>

4.1 Séquence d'intervention imagée



4.2 Description du protocole des comportements mineurs

<u>Comportements mineurs</u>	
Exemples de comportements	Langage/parole inapproprié, difficulté à suivre les consignes, refus de participation, désorganisation, manque de respect, impolitesse.
★ L'équipe de gestion se garde le droit de passer des étapes en fonction de la gravité du geste. ★ Si le parent refuse de signer un des précédents formulaire/document, l'équipe de gestion se doit d'informer immédiatement le responsable des camps de jour, Charles-Antoine Beaulieu.	
<u>Protocole d'intervention</u>	
Réflexion	Au troisième avertissement du moniteur, l'enfant se retrouve dans le protocole d'intervention et l'I.S. doit obligatoirement être impliquée. L'enfant est placé à l'écart du groupe pendant quelques minutes. Il est en réflexion par rapport à ses comportements/gestes perturbateurs et, par le fait même, il perd du temps de l'activité que le groupe fait à ce moment-là. Après le temps de réflexion, et lorsque l'enfant est disponible émotionnellement, l'I.S. détermine avec l'enfant et le moniteur le geste réparateur à faire. Le parent est averti à la fin de la journée, mais aucune signature n'est requise. L'I.S. doit préciser le comportement et le geste réparateur dans ses notes évolutives et préciser que le parent a été rencontré à ce sujet. L'I.S. doit également rappeler aux parents les prochaines étapes du P.I.
Mise en place de stratégies	Si un comportement mineur est répété après la réflexion (et dans un délai raisonnable selon le jugement de l'I.S.), l'I.S., le moniteur et l'enfant concernés se rencontrent pour établir des stratégies/solutions pour éviter le comportement problématique. Ces solutions doivent être adaptées à l'enfant et doivent lui demander de se responsabiliser par rapport à ses comportements. Un document est produit et doit être signé par les parents la journée même. <i>**Les prochaines étapes du P.I. sont inscrites sur ce document.</i> L'I.S. et le moniteur s'assurent que ces stratégies sont mises en place et qu'elles sont révisées au besoin. Si ces stratégies s'avèrent efficaces, un système d'émulation (de récompenses) peut être établi avec l'enfant et son moniteur.
Retrait préventif	Appel à la maison, quelqu'un doit venir chercher l'enfant. En attendant les parents, on revoit la mise en place de stratégies avec l'enfant. Retour sur la situation avec les parents ainsi que la signature des stratégies mises en place.

	<i>**Les prochaines étapes du P.I. sont inscrites sur ce document.</i> Retour le lendemain au camp. <i>**Il faut expliquer que ce retrait est pour amener l'enfant à réfléchir à ses comportements et pour lui expliquer les prochaines étapes.</i>
Retrait 24h	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison pour la journée en cours ainsi que pour la journée suivante. L'I.S. remplit le document explicatif du comportement et des interventions appliquées pour le faire signer par le parent qui vient chercher l'enfant. <i>**Les prochaines étapes du P.I. sont inscrites sur ce document.</i>
Suspension 48h	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison pour la journée en cours ainsi que pour les 2 journées suivantes. L'I.S. remplit le document explicatif du comportement problématique et des interventions appliquées pour le faire signer par le parent qui vient chercher l'enfant. <i>**Les prochaines étapes du P.I. sont inscrites sur ce document.</i>
Expulsion	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison et ne peut plus revenir au camp de jour pour le reste de l'été. Bien qu'elles puissent être faites à tout moment pendant l'été, l'I.S., s'il/elle ressent l'ouverture des parents, peut faire une recommandation aux parents à des organismes communautaires, notamment au CLSC de leur région et au 8-1-1 Info-Social.

4.3 Description du protocole des comportements majeurs

<u>Comportements majeurs</u>	
Exemples de comportements	Intimidation, violence physique (frapper, cracher bousculer, mordre, lancer, pincer, etc.), fugue. <i>*Les comportements qui font atteinte à l'intégrité d'un intervenant ou d'un enfant.</i>
★ L'équipe de gestion se garde le droit de passer des étapes en fonction de la gravité du geste. ★ Si le parent refuse de signer un des précédents formulaire/document, l'équipe de gestion se doit d'informer immédiatement le responsable des camps de jour, Charles-Antoine Beaulieu.	

Protocole d'intervention

Réflexion	<u>Retrait préventif :</u> Une réflexion est faite avec l'enfant par rapport à son geste problématique. Le parent est directement avisé avant la réflexion puisqu'un retrait préventif sera imposé. Le geste réparateur sera fait, si l'enfant est disponible. Une rencontre avant la réintégration de l'enfant dans le groupe doit être planifiée avec le parent, l'enfant, l'intervenant(e) social(e) (I.S.) et le moniteur/accompagnateur de l'enfant. <u>Mise en place de stratégies :</u> Le lendemain, l'I.S. doit prendre un moment avec l'enfant et le parent, avant sa réintégration dans le groupe, pour mettre en place des stratégies/solutions. Ces solutions doivent être adaptées à l'enfant et doivent lui demander de se responsabiliser par rapport à ses comportements. Un document est produit et doit être signé par les parents la journée même. <i>**Les prochaines étapes du P.I. sont inscrites sur ce document.</i> <i>*L'enfant doit faire son geste réparateur s'il n'a pas été effectué la veille.</i> <i>*Les parents seront également avisés de la suite du protocole.</i>
Retrait 24h	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison pour la journée en cours ainsi que pour la journée suivante. L'I.S. remplit le document explicatif du comportement et des interventions appliquées pour le faire signer par le parent qui vient chercher l'enfant. <i>**Les prochaines étapes du P.I. sont inscrites sur ce document.</i>
Suspension 48h	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison pour la journée en cours ainsi que pour les deux journées suivantes. L'I.S. remplit le document explicatif du comportement et des interventions appliquées pour le faire signer par le parent qui vient chercher l'enfant. <i>**Les prochaines étapes du P.I. sont inscrites sur ce document.</i>
Expulsion	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison et ne peut plus revenir au camp de jour pour le reste de l'été. Bien que l'expulsion puisse être faite à tout moment pendant l'été, l'I.S., s'il/elle ressent l'ouverture des parents, peut diriger les parents vers des ressources ou des organismes communautaires, notamment au CLSC de leur région et au 8-1-1 Info-Social.

5. Organigramme du programme Camps de jour 2025

PATRO LE PIVOT (418) 666-2371

ÉQUIPE DE DIRECTION

Mélodie Racine – directrice générale – mracine@lepivot.org

Charles-Antoine Beaulieu – responsable des camps de jour – cbeaulieu@lepivot.org

École de la ribambelle

Coordonnatrice : Sarah-Eve Duchesneau
Coordonnatrice adjointe : Claudia Thom
Intervenante sociale : Émie Baribeau

Courriel : rib@lepivot.org

Moniteurs / Accompagnateurs

École du Sous-Bois

Coordonnatrice : Sara-Maude Paquin
Coordonnatrice adjointe : Laurence
Raymond
Intervenante sociale : Camille Savard

Courriel : sousbois@lepivot.org

Moniteurs / Accompagnateurs

École Samuel-De Champlain

Coordonnateur : Charles-Antoine Foy
Coordonnateur adjoint : David Wu
Intervenante sociale : Laurie
Deboisbriand

Courriel : samuel@lepivot.org

École Beausoleil

Coordonnatrice : Kelly Eden
Coordonnateur adjoint : William Poitras
Intervenante sociale : Cindy-Loo Lambert-
Chan

Courriel : beausoleil@lepivot.org

6. Pour un bon fonctionnement

6.1 Relevé 24

Pour être admissible à un relevé 24 (impôt), le ou les parent(s), responsable(s) de l'enfant, se doit (doivent) de fournir un numéro d'assurance sociale lors de l'inscription, selon les exigences du ministère du Revenu. En février 2026, vous recevrez un courriel vous indiquant que votre relevé 24 est disponible dans votre compte familial sur le site www.amilia.com. Les relevés 24 seront uniquement produits au nom du parent payeur. Aucune modification ne sera possible après le 31 janvier 2026.

6.2 Assurances

Il serait souhaitable et prudent de vous munir d'une police d'assurance personnelle et familiale.

6.3 Ponctualité

Il est conseillé de toujours prendre connaissance de la programmation pour la semaine.

6.4 Maladie

Il est fortement recommandé de garder un enfant malade et/ou contagieux à la maison.

6.5 Vestes de flottaison individuelles

Seules les vestes de flottaison individuelles (VFI) fournies par la ville sont permises à la piscine. Aucun autre objet flottant (brassards de flottaison, ballon de taille, etc.) n'est toléré.

6.6 Autorisation de départ

Nous ne laissons jamais partir votre enfant sur les heures du Camp, à moins d'avoir un billet des parents, un courriel ou un téléphone. Si vous acceptez que votre enfant aille chez un ami après le camp, nous devons avoir un courriel ou billet signé de votre part.

6.7 Respect

Les enfants doivent respecter les locaux, le matériel, l'environnement et garder les endroits propres.

6.8 Bris d'équipement

Si le jeune, de par sa négligence, brise un équipement ou blesse une personne, le parent devra s'attendre à différentes conséquences (facture, services communautaires, poursuites, etc.).

6.9 Responsabilité des enfants

Le Patro le Pivot ne se tient pas responsable des enfants avant et après les heures régulières des Camps de jour.

6.10 Politiques

Le Patro le Pivot s'est doté de plusieurs politiques telle la politique en matière de protection de l'intégrité ([Politiques en matière de protection de l'intégrité - Patro Le Pivot](#)) et la politique de développement durable.

6.11 Autorisation prise de médicament

Si votre enfant doit consommer un médicament sur les heures du camp, vous devez signer la décharge fournie par l'équipe de gestion qui nous donne l'autorisation de donner ce médicament à votre enfant.

6.12 Allergies

L'enfant utilisant un auto-injecteur EpiPen doit l'avoir en sa possession en tout temps. Aucun employé du Patro le Pivotal ne prendra la responsabilité de conserver l'auto-injecteur EpiPen de l'enfant, et ce, pour la sécurité de ce dernier. Il est donc conseillé aux parents de bien sensibiliser l'enfant à l'importance de toujours l'avoir avec lui.

6.13 Fumer et vapoter

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les centres communautaires de même que dans les écoles.

7. Directives concernant l'accès aux piscines extérieures pour Camps de jour PVE 2025

Afin de se baigner sans veste de flottaison individuelle tous les enfants doivent passer une évaluation des compétences aquatiques avec la ville de Québec.

7.1 Port de la veste de flottaison individuelle

- Les enfants devraient accéder 2 à 3 fois par semaine à la piscine. Si le camp n'a pas accès à une piscine, les enfants auront accès à un transport pour la baignade.
- Tous les enfants des Camps de jour doivent être accompagnés de leurs moniteurs lorsqu'ils se présentent dans les piscines extérieures.
- À la première visite à la piscine, les jeunes doivent rencontrer le personnel sauveteur pour l'explication de la réglementation de la piscine.
- Tous les enfants de 5 et 6 ans doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle.

- Tous les jeunes de 7 à 10 ans, qui savent nager, doivent passer l'évaluation des compétences qui vise à déterminer s'ils doivent porter une veste de flottaison individuelle. Il est de la responsabilité du parent d'inscrire son enfant à une évaluation des compétences préalablement au camp de jour via le site web de la ville de Québec.
- Pour les jeunes de 11 ans et plus, il est recommandé de faire l'évaluation.
- Tous les enfants identifiés d'un bracelet de couleur rouge doivent obligatoirement porter une veste de flottaison adaptée à l'enfant. Le bracelet et la veste de flottaison seront remis par l'arrondissement.

7.2 Interdictions

- Il est obligatoire de porter un maillot de bain décent.
- Il est défendu de cracher, d'uriner, de se moucher ou de polluer l'eau de la piscine.
- Il est défendu de sauter, de courir, de se tirailler, de pousser ou de blasphémer dans la piscine ou sur la promenade.
- Il est défendu d'apporter de la nourriture, des breuvages, de la gomme à mâcher ou des contenants en verre dans l'enceinte de la piscine ou au vestiaire.
- Toute personne ayant une maladie apparente de la peau, une infection quelconque, une grippe ou portant un pansement sera admise à la piscine sous conditions.
- Les échelles doivent servir uniquement pour monter et descendre dans la piscine.
- Les câbles de sécurité servent à délimiter différentes zones. Il est interdit de s'y asseoir ou de s'y suspendre.
- Le personnel de surveillance peut expulser toute personne enfreignant les règlements.

8. Halte-Garderie

Nous offrons, en sus des heures régulières du Camp de jour, de la halte-garderie, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h et de 17 h à 17 h 30, sur chacun des camps moyennant une rétribution supplémentaire de votre part.

9. Évaluation

Vous serez sollicités, à la sixième semaine du Programme Camps de jour été 2025, pour nous faire part de votre évaluation.

10. Saines habitudes de vie – repas santé

Au Patro le Pivot nous accordons une grande importance au bien-être et à la santé des enfants. L'alimentation joue un rôle clé dans leur énergie, leur concentration et leur humeur tout au long de la journée. C'est pourquoi nous encourageons les familles à favoriser les saines habitudes de vie, notamment par le biais de lunchs nutritifs et d'un bon apport en eau.

10.1 Consommation d'eau

Durant l'été, les enfants bougent beaucoup et jouent souvent à l'extérieur. Il est donc essentiel de bien les hydrater. Nous vous encourageons fortement à mettre une bouteille d'eau réutilisable dans le sac de votre enfant chaque jour. Nous conseillons également que les enfants boivent de l'eau au lieu des jus en carton, car ils contiennent souvent beaucoup de sucre et peu de fibres.

10.2 Idées de lunchs santé

Un bon lunch santé devrait inclure des aliments issus des quatre groupes alimentaires recommandés dans le *Guide alimentaire canadien*. Pensez à utiliser des blocs réfrigérants dans les boîtes à lunch pour garder les aliments frais. Nous vous invitons à consulter le lien suivant afin d'avoir quelques idées de repas santé à préparer pour vos enfants : <https://ici.radio-canada.ca/mordu/inspirations/4290/menu-semaine-camp-de-jour>.

11. Nos sites d'animation

11.1 École de la Ribambelle

500 rue Anick, Québec, G1C 4X5

Utiliser le stationnement de la rue Perroteau qui se trouve du côté EST de l'école et utiliser la porte du centre de loisirs juste à côté du garage.



11.2 École Samuel-De Champlain

2740 avenue Saint-David, Québec, G1E 4K7

Utiliser le stationnement à l'arrière du centre sportif Marc-Simoneau et utiliser la porte #7



11.3 École du Sous-Bois

143 rue des feux-follets, Québec, G1B 1K8

Utiliser le stationnement de la rue Tardif et entrer par la porte #2.



11.4 École Beausoleil

2267 avenue royale, Québec, G1C 1P5

Utiliser le stationnement sur la rue Tunis et utiliser la porte #14.

